

DELIBERATION
2022Nombre de Conseillers :

EXERCICE : 33

PRESENTS : 26

VOTANTS : 30

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

DATE D’AFFICHAGE

Le 24 Juin 2022

DATE DE CONVOCATION

Le 22 Juin 2022**OBJET:****Mise à jour du règlement
budgétaire et financier**Certifie le caractère exécutoire pour
avoir été transmis en
Sous-Préfecture le 04/07/22 et
publié (ou notifié) le 04/07/22

Le Maire,

Cette présente délibération peut faire
l'objet d'un recours auprès du
Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à partir de sa publication
(ou notification).**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux, le Trente Juin à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire**Étaient présents** : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie - M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. LECLERCQ Jacques, M. MUSY Frédéric**Conseillers ayant donné procuration** :

Mme CARRE Danyla procuration Mme DUHAMEL Sylvia

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. LEMAIRE Pascal

M. MORTREUX Albert procuration M. DECROIX Patrick

Absents excusés : M. BECOURT Julien - Mme ROUSSY Cendrine - Mme DYTRYCH Anne

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 07 août 2015

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2015/n°70 du 29 juin 2015 instaurant un règlement budgétaire et financier,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission des finances en date du 15 juin 2022,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, dans le cadre de la M57, il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier (RBF), fixant notamment les règles de gestion applicable aux crédits pluriannuels,

Considérant les nouvelles réglementations qu'implique ce changement de nomenclature et donc l'obligation de mise à niveau du règlement budgétaire et financier actuellement en vigueur.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter ce qui suit :

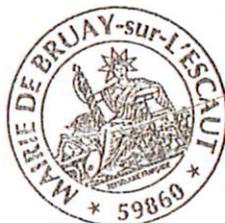
- Abroger le règlement budgétaire et financier adopté par la délibération 2015/n°70 du 29 juin 2015.
- Approuver le règlement budgétaire et financier tel qu'il a été présenté en annexe de cette délibération.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



S. DUHAMEL.